

6 May 1817
 assemblée
 Periodique

L'an mil huit cent dix sept et le six mai à Sept heures du matin
 Les membres composant le conseil municipal de la Commune de
 Combud Canton de Bas-Audouin Département de la Charente assemblés
 au bureau municipal en exécution de l'arrêté et de la circulaire
 de Monsieur le Préfet de ce Département du Sixt six avril dernier
 insérée au recueil N^o 179 et d'après la convocation du Maire de la dite
 Commune à l'effet de Delibérer sur le contenu de la dite circulaire, ou
 étant en nombre suffisant pour Delibérer et étant constitué en séance
 sous la présidence du maire lequel a observé au Conseil qu'il n'a fait aucune
 recette ni dépense pour l'exercice de l'année 1816, et qu'il n'a ordonné que
 les sommes portées au Budget de la dite année, raison pourquoy il n'a
 aucun compte d'administration financière à rendre ci Memoire
 Ensuite le Maire a requis le Conseil de procéder à l'audition Examen
 & Vérification du compte en recette et dépense des deniers communaux de l'exercice
 de l'an 1816 que le sieur déroulé Dupré percepteur de la dite Commune doit rendre
 et qui pour cet effet était présent à la séance lequel a remis sur le Bureau son
 Compte en recette et dépense du dit exercice de 1816 avec trois quittances et pièces
 à l'appui desquelles il résulte ce qui suit.

Compte des Recettes et dépenses Communales pour
 l'exercice de l'an 1816 de la Commune de Combud que rend
 Le Sieur déroulé Dupré percepteur de la dite Commune.

Revenu porté au Budget de 1816.		
	Recette Extraordinaire	
Excédant du Budget de 1815	f. 99
Caisse de 1816	7. 23
		8. 22

Recette ordinaire) <small>report</small>		8 ^f 22
Continues additionnels aux Contributions foncières et Mobilières	242	50
Patentes par aperçu	13	28
Total du revenu porté au budget de 1816.	264^f	00^c
Dépenses portées au budget de 1816		
Frais de Bureau du Maire) et loyer de la chambre qu'il fournit à la Commune	50	"
Frais d'impression du Budget Comptes patentes et état civil)	3	"
Abonnement au Bulletin des lois	3	"
Registre de l'état civil	22	27
Piéton de la Sous-préfecture)	35	"
Créancier du préfet	5	35
Hotel des invalides	1	33
Dépôt de sûreté de la justice de paix)	1	75
Dépôt de Mendicité	5	"
Logement du desservant de la Commune)	90	"
Dépense ordinaire)	216^f	70^c
Dépense Extraordinaire) de 1816.		
Registre de l'état civil pour 1817	33	75
Buste de Sa majesté Louis XVIII	6	"
Ornière de 1813 pour les enfants trouvés	7	"
Supplément pour le Dépôt de Sûreté de 1815	"	45
Total des dépenses ordinaire) et Extraordinaire)	263^f	90^c
Resultat suivant le Budget.		
La Recette Totale est de	264	"
La dépense Totale est de	263	90
Boni	"	10
Recette effective suivant les rôles.)		
Continues additionnels aux Contributions foncières et Mobilières	242	50
10 ^e du produit des patentes de 1816	"	"
Encaisse de l'année 1815 suivant le Compte du percepteur	22	25
Total de la Recette effective de 1816	264^f	75^c
Dépense suivant les quittances.)		
Frais de Bureau du Maire) et loyer de la Maison Commune)	60	"
Impression des feuilles de Budget Comptes patentes &c)	3	"
Abonnement au Bulletin des lois	3	"
Registre de l'état civil de 1816	22	27
Piéton de la Sous-préfecture)	35	"
Créancier du préfet	5	35
pour l'Hotel des invalides	1	34
	129^f	96^c

Suite de la dépense effective à Combray		129 ^f 96
pour loyer du dépôt de furets de la justice de paix		1 75 -
pour Supplément de loyer du dit dépôt en 1815		" 45 -
logement du desservant de la Commune		90 ^{ll} " -
Dépôt de Mendicité		5 " -
Bureau des enfans trouvés		7 " -
Musee de Sa Majesté Louis XVIII		6 " -
pour arriérages de frais de Bureau du maire en 1815		19 12 -
Total de la dépense effective de 1816		259^f 28^c

Résultat du Compte suivant les quittances	
la recette est de	264 ^f 75 ^c
la dépense est de	259 28
il reste en Caisse	5 ^f 47 ^c

et au même instant le dit Sieur Deraulède percepteur a déposé sur le Bureau de Combray le Compte du garde Champêtre de la dite Commune pour l'exercice de la même année 1816 d'après le rôle rendu exécutoire et dont le montant s'élève à la somme de Trois cent vingt un franc soixante trois Centimes et la dépense s'élève à celle de trois cent vingt un franc soixante trois Centimes d'après les quittances qui suivent

1 ^o payé le salaire du garde suivant quatre quittances	300 ^f " -
2 ^o payé au Garde général	3 " -
3 ^o payé pour Confection du rôle	6 27 -
4 ^o pour droit de perception	12 96 -
Somme pareille à la recette	321^f 69^c

Les susdits Comptes rendus par le dit sieur percepteur pour l'exercice de l'année 1816 après avoir été examinés et débattus par le Conseil Municipal qui les a arrêtés provisoirement sur le vu des rôles et quittances à délibérer qu'à la diligence du maire lesdits Comptes et pièces justificatives d'ici va seraient adressés à la préfecture à Angoulême pour y être arrêtés définitivement et de suite de Maire à requis la formation du budget de l'année 1818 auquel il a été l'acquies comme il suit.

Budget de 1818.

Révenus de la Commune

1 ^o Centimes aux Contributions foncière, personnelle et mobilière	252 50 -
2 ^o 10 ^o du produit des patentes par approuvé	14 " -
3 ^o Caisse de 1816	5 47 -
Révenus présumés de 1818	261^f 97^c

Dépenses de la Commune

indemnité au Maire pour la Chambre Commune	12 " -
frais de Bureau du Maire	48 " -
frais d'impression	3 " -
Bulletin des lois	
Recueil des actes de la préfecture	22 27 -
registres de l'état civil	88 27 ^c

